**DESTINATION DES TERRAINS**

RTE (Réseaux de Transport d’Electricité) et la CNE (confédération Nationale de l’Elevage) ont signé en mars 2014 une convention à des fins de valorisation par des animaux, des terrains situés dans l’emprise des lignes électriques à haute tension situées en milieu forestier.

La convention tripartie (les propriétaires des terrains concernés, RTE et un agriculteur local) fixe les engagements de chacun.

Les propriétaires acceptent de mettre leur terrain à un agriculteur pour un entretien pastoral

L’agriculteur s’engage à entretenir par de la pâture et/ou de la fauche le site

RTE prend à sa charge les dépenses de remise en herbe des sites

En Haute-Loire, deux sites, choisis par RTE, font déjà l’objet à titre expérimental de cette convention.

RTE est très intéressé par l’application de cette convention sous la ligne électrique 2Loires. Cette ligné électrique à2x225KV est en construction sur 87 km entre St Privat d’Allier (Haute-Loire) et St Etienne (Loire), elle est en très grande majorité en aérien.

La Chambre d’Agriculture de Haute-Loire participe à l’opération en faisant se rencontrer ces personnes et facilitant les démarches administratives de chacun. Le choix a été fait de favoriser l’agriculteur qui exploite aux abords immédiat du site, afin de ne par augmenter le morcellement agricole.